

ACTEUR - SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

"FORMATION INITIALE" (ACTEUR SST)

Objectif général

Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'acteur SST sera capable de :

Domaine de Compétence 1 :

D'intervenir face à une situation d'accident du travail

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner le(s) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation dans l'entreprise
- Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée

Domaine de Compétence 2 :

Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/les situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Public concerné : Chefs d'entreprise et salariés du bâtiment

Prérequis : Aucun prérequis

Durée : 2 jours, soit 14 heures.

Participants : 10 maximum

Accès des personnes en situation de handicap : Vous rencontrez une situation de handicap qui nécessite une adaptation : contactez notre référent handicap au 04 99 77 22 86 ou direction@adefa-btp.fr

Modalités d'accès :

- Bulletin d'inscription sur demande
- Contact : service inscription au 04 99 77 22 82 ou contact@adefa-btp.fr
- Délais d'accès : programmation disponible sur notre site <https://adefabtp.fr>

Type d'action de formation :

- Action de formation Professionnelle Continue relevant de l'article L 6313-1 du code du travail – action de prévention / d'adaptation et développement des compétences / d'acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances.
- Formation en présentiel

Méthode pédagogique :

Alternance de présentations théoriques et d'exercices pratiques et de mises en situations pratiques sur des accidents simulés (cas concrets de l'entreprise).

Moyens pédagogiques :

PC, vidéo projecteur et divers supports pédagogiques tels que diaporama PowerPoint, photographies, films, documents papiers et numériques.

Matériel spécifique à l'apprentissage du SST : Mannequins adulte, enfant, nourrisson « chaque participant a un jeu de masques et de sacs d'insufflation à usage unique ou l'apprentissage du bouche à bouche sur mannequin (recommandations nationales en matière d'hygiène) », kit de maquillage, défibrillateur de formation, plan d'intervention SST, document de référence INRS, manuel du formateur, guide des données techniques, ED 4085.

Le support de la formation en version informatique sera remis aux participants ainsi que les outils inhérents qui peuvent les aider dans l'entreprise.

Méthode d'évaluation et dispositif de l'action rendue

Evaluation à partir d'accidents du travail simulés permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu de l'acteur-SST et aux réflexions sur la prévention des risques.

Evaluation certificative en vue de l'obtention du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail de l'INRS ;
Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail.

Formation intégrant des temps d'évaluations formatives.

Conformément à la réglementation en vigueur, une attestation de validation des acquis sera mise à chaque participant

Evaluation à chaud à partir d'un questionnaire renseigné par les stagiaires et d'un bilan de l'action renseigné par le formateur.

Pour conserver sa certification, l'acteur-SST doit participer à une formation de «Maintien et Actualisation des Compétences» (MAC) d'une durée de 7 heures par période de 24 mois.

PROGRAMME DETAILLE

➔ Ouverture de la session, présentation des participants, recensement des attentes, présentation des objectifs, du programme et de modalités d'évaluation

Compétence 1

Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

- Le cadre juridique de l'intervention du SST
- La protection en cas d'accident
- Le mécanisme d'apparition du dommage
- L'examen de la victime
- L'alerte
- Secourir en fonction des différents modules

Compétence 2

Etre capable de mettre en application ses compétences d'acteur-SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

- Les enjeux de la prévention
- Le rôle du SST dans la prévention
- Le mécanisme d'apparition du dommage
- Repérage des situations dangereuses, proposer des actions de protection
- Informer et connaître les moyens d'informations dans l'entreprise

Evaluation certificative

- A partir de situations d'accident, mise en œuvre des compétences, évaluations et réajustements